



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Douzième session

Genève, 3-14 octobre 2011

Résumé établi par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme conformément au paragraphe 15 c) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme

Thaïlande*

Le présent rapport est un résumé de 27 communications de parties prenantes¹ à l'Examen périodique universel. Il suit la structure des directives générales adoptées par le Conseil des droits de l'homme. Il ne contient pas d'opinions, de vues ou de suggestions de la part du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), ni aucun jugement ou décision concernant des allégations précises. Les sources des renseignements figurant dans le résumé sont systématiquement indiquées dans les notes et, dans la mesure du possible, les textes originaux n'ont pas été modifiés. L'absence de renseignements concernant des questions spécifiques ou le traitement succinct de celles-ci tient peut-être à l'absence de communications des parties prenantes. Le texte intégral de toutes les communications reçues peut être consulté sur le site Internet du HCDH. Pour établir le rapport, il a été tenu compte de la périodicité du premier cycle de l'Examen, qui est de quatre ans.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

I. Renseignements d'ordre général et cadre

A. Étendue des obligations internationales

1. Les auteurs de la communication conjointe 4 (JS4)², la Compagnie des filles de la charité (CDC)³, Human Rights Watch (HRW)⁴ et l'Institute for Human Rights and Business (IHRB)⁵ recommandent à la Thaïlande de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. La Commission nationale thaïlandaise des droits de l'homme (NHRC)⁶, Amnesty international (AI)⁷ et HRW⁸ recommandent l'adhésion à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, et la Commission internationale des juristes (CIJ)⁹ recommande l'adoption d'une législation érigeant les disparitions forcées en infractions pénales.

2. HRW¹⁰ et JS10 recommandent la ratification du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, afin de permettre au comité de prévention de visiter les centres de détention et d'améliorer ainsi les installations et les pratiques à l'intérieur de ces centres et de proposer des recommandations de réforme judiciaire¹¹.

3. AI recommande la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, et l'adoption d'une législation abolissant la peine de mort¹².

4. JS9 recommande au Gouvernement de ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de lever immédiatement ses réserves concernant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT)¹³.

5. Equal Rights Trust (ERT)¹⁴, la CDC¹⁵, HRW¹⁶ et AI¹⁷ recommandent la ratification de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole de 1967. ERT¹⁸ recommande la ratification de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et JS9¹⁹ la ratification de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. La NHRC²⁰ et JS4²¹ recommandent la ratification des Conventions n^{os} 87 et 98 de l'OIT, et JS4 recommande en outre la ratification de la Convention de l'OIT et des recommandations concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques. JS10 recommande la ratification des statuts de Rome²².

B. Cadre constitutionnel et législatif

6. L'Asian Legal Resource Center (ALRC) remarque que l'histoire récente de la Thaïlande est jalonnée de tentatives de coups d'État et de coups d'État réels, chacun de ces derniers ayant conduit à l'abrogation de la Constitution précédemment en vigueur. Si la Constitution de 2007 a conservé quelques-uns des principes de la Constitution de 1997, elle a cependant trois défauts importants. Elle a été rédigée par une assemblée désignée par des militaires, elle a légalisé le coup d'État, et a supprimé la participation citoyenne des processus de sélection des membres des institutions indépendantes, dont la NHRC²³. JS10 recommande l'amendement de la Constitution de 2007 à l'effet de garantir la participation pleine et entière de la société civile dans le processus de sélection de la NHRC²⁴.

7. JS10 dénonce comme lois répressives la loi martiale B.E. 2457 (1914), le décret d'administration sur l'état d'urgence B.E. 2548 (2005) et la loi sur la sécurité intérieure B.E. 2551 (2008)²⁵. La CIJ donne des détails sur les dispositions spécifiques et les pouvoirs inscrits dans le cadre légal de sécurité²⁶ et recommande au Parlement de procéder à un réexamen régulier de la portée et de l'application des lois spéciales sur la sécurité, spécialement dans le sud de la Thaïlande²⁷.

8. JS10 remarque que certaines dispositions des traités internationaux n'ont pas encore été reflétées dans le droit interne, notamment en ce qui concerne l'arrestation arbitraire et la détention, les droits des détenus et les exécutions extrajudiciaires²⁸. La NHRC appelle à l'amendement des lois pertinentes en vue de les mettre pleinement en concordance avec les obligations de la Thaïlande au titre de la Convention contre la torture²⁹, tandis qu'AI et la CIJ recommandent l'adoption d'une législation à l'effet d'ériger la torture en infraction pénale³⁰, et JS8 celle d'une législation interdisant la torture³¹.

9. JS12 recommande au Gouvernement d'abolir la loi sur la sécurité intérieure (ISA) dans son intégralité et de prendre sérieusement le chemin de la démocratie civile, en préservant les libertés garanties par la Constitution et en adhérant de manière responsable aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme que l'État a ratifiés, et aussi de prendre des mesures afin de définir et de limiter clairement et de manière précise le rôle des militaires dans l'administration civile. Ceci pourrait s'accompagner d'une disposition constitutionnelle concernant la neutralité des militaires dans toutes les questions relatives au règlement de litiges civils³².

10. JS9 observe que la Thaïlande envisage actuellement d'adopter le projet de loi sur les rassemblements publics³³, dont la NHRC a dit qu'il devait être revu et amendé à l'effet de promouvoir et de protéger l'exercice du droit de tenir des rassemblements publics sans armes, garanti par la section 63 de la Constitution³⁴.

11. S'agissant de l'application de la clause 190 de la Constitution³⁵, JS3 recommande à la Thaïlande d'amender, avec la participation du peuple, les lois relatives à la propriété intellectuelle ou à l'accès aux médicaments et aux traitements médicaux, ou d'autres accords³⁶.

C. Cadre institutionnel et infrastructures des droits de l'homme

12. JS10 se demande si la NHRC, telle qu'elle existe aujourd'hui, est en accord avec les Principes de Paris³⁷. JS12 dénonce l'inefficacité de la NHRC³⁸. La NHRC se retranche derrière la lenteur du Gouvernement dans la mise en application de la loi permettant à la Commission d'exercer ses fonctions additionnelles prescrites par la Constitution de 2007. Ce projet de loi ne permet pas à la NHRC de divulguer des informations obtenues dans l'exercice de ses fonctions et prévoit des sanctions dans le cas où de telles informations seraient divulguées³⁹.

13. JS10 recommande la création d'un mécanisme indépendant pour la protection des droits des femmes au sein du Bureau du Premier Ministre, afin de veiller à l'égalité de participation des femmes dans le processus décisionnel⁴⁰.

D. Mesures de politique générale

14. Selon JS9, le deuxième plan national relatif aux droits de l'homme (2009-2013) souligne la liberté de participation des parties prenantes dans tous les secteurs de la société. Cependant, le processus réel de participation est incomplet, il ne procède pas de façon systématique, il est hiérarchisé et ne tient pas suffisamment compte de l'opinion du

public⁴¹. La NHRC fait savoir que, depuis 2001, du fait de l'absence d'un mécanisme efficace de contrôle et d'évaluation, le plan n'a pas été sérieusement mis en œuvre par les ministères, lesquels ne sont pas tenus responsables de leur inaction⁴².

15. JS10 recommande au Gouvernement de mettre sur pied un plan d'action devant permettre aux défenseurs des droits de l'homme d'agir de manière indépendante, libérés de toute crainte et de toute tentative d'intimidation⁴³.

II. Promotion et protection des droits de l'homme dans le pays

A. Coopération avec les mécanismes relatifs aux droits de l'homme

1. Coopération avec les organes conventionnels

16. JS10 fait observer que la Thaïlande n'a pas réussi à soumettre en temps opportun ses rapports concernant la plupart des organes conventionnels⁴⁴. La NHRC souligne que bon nombre des recommandations formulées par les organes conventionnels n'ont pas été mises en œuvre et que de nombreuses questions relatives aux droits de l'homme restent à traiter⁴⁵.

2. Coopération avec les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales

17. JS9 recommande au Gouvernement d'inviter les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales compétents en matière de détention arbitraire⁴⁶, d'exécutions extrajudiciaires, de liberté d'expression, d'indépendance des juges et des avocats, de disparitions forcées ou involontaires et de torture, afin qu'ils puissent enquêter sur la situation des droits de l'homme dans le pays⁴⁷. La fondation Justice pour la paix (JPF) recommande à la Thaïlande d'adresser une invitation au nouveau rapporteur spécial sur les rassemblements pacifiques⁴⁸. La fondation Droits de l'homme et développement (HRDF) recommande à la Thaïlande d'adresser une invitation au Rapporteur spécial sur les migrants afin qu'il puisse mener d'urgence une mission dans le pays⁴⁹.

B. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Égalité et non-discrimination

18. JS10 fait part de ses inquiétudes à propos de l'intensification de la discrimination et de la violation des droits fondamentaux des femmes, ajoutant que la situation sur ce plan est devenue encore plus complexe⁵⁰. La JPF indique que le projet de loi sur l'égalité entre les sexes, actuellement à l'examen, sera une cause de discrimination contre les femmes si les motivations qui le sous-tendent ont un fondement scientifique ou religieux ou prétendent défendre le bien public⁵¹. JS10 affirme que le Gouvernement doit abroger ces trois exceptions s'il veut remplir ses obligations au regard de la CEDAW⁵². La JPF fait observer que des solutions durables s'imposent pour mettre les femmes du sud en mesure de plaider pour leurs droits⁵³.

19. JS7 constate que la discrimination sur la base du handicap est plus prévalente dans l'enseignement, l'emploi, le logement, les transports, la vie culturelle, et l'accès aux lieux publics et aux services⁵⁴. JS10 recommande à la Thaïlande d'honorer les droits fondamentaux des handicapés en accord avec la CRPD⁵⁵.

20. JS9 fait état de la discrimination à laquelle les personnes vivant avec le VIH sont en butte dans la société⁵⁶. JS3 note que de nombreuses agences gouvernementales refusent d'employer des personnes vivant avec le VIH/sida. Les enfants séropositifs sont

stigmatisés, ce qui leur complique la vie pour fréquenter l'école⁵⁷. JS3 recommande au Gouvernement d'appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme pour répondre sans discrimination au problème du VIH/sida, d'amender les lois qui bloquent l'accès à différents services pour les personnes vivant avec le VIH/sida, de renoncer aux politiques qui stigmatisent, discriminent ou violent les droits de ces personnes dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux services sociaux et de la sécurité sociale, et d'amender les règles et règlements pour permettre aux enfants de moins de 18 ans d'avoir accès à des services libres de conseil et de dépistage sans le consentement de leurs parents⁵⁸.

21. Selon JS10, le statut d'invisibilité des peuples autochtones et des minorités ethniques – lesquels sont perçus comme une menace pour la sécurité nationale, une source de gâchage des forêts et des ressources naturelles et un moteur du trafic de stupéfiants – est un appel à la discrimination⁵⁹. La NHRC indique que la naturalisation des groupes ethniques du Nord et des anciens réfugiés indochinois du Nord-Est n'a guère progressé. Qui plus est, des citoyens thaïlandais ayant été déplacés dans le passé et n'ayant pas récupéré leur nationalité thaïlandaise se voient dans l'incapacité d'exercer des droits tels que celui de voyager librement, de travailler, de suivre un enseignement et de recevoir des soins de santé⁶⁰.

2. Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne

22. AI note qu'en janvier 2010, le Ministre de l'intérieur a annoncé une campagne visant à élargir la peine de mort aux infractions liées à la drogue sur la base de trois lois existantes⁶¹. JS12 indique qu'à l'heure actuelle, 708 personnes sont en attente de l'exécution capitale⁶², dont 339 pour des infractions liées à la drogue selon JS1⁶³, parmi lesquelles 68 femmes. JS12 recommande au Gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour abolir la peine de mort, comme la promesse en a été faite dans le Plan national d'action pour les droits de l'homme⁶⁴.

23. La JPF indique que, sous divers gouvernements, la Thaïlande a répondu aux manifestations par un usage inutile et/ou excessif de la force, notamment lors de l'interdiction des manifestations liées aux projets de transport de gaz naturel par conduites entre la Thaïlande et la Malaisie et d'usine de séparation du gaz, de l'interdiction des manifestations à Tak Bai, et de la dispersion des «chemises rouges» en avril et en mai 2010. La JPF considère que la police et les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force lors des opérations de maintien de l'ordre. Comme exemple marquant, elle cite notamment les événements qui se sont déroulés dans le sud du pays (en particulier la tuerie de la mosquée Krue Se, le 28 avril 2004). Sous le gouvernement Thaksin, la guerre contre les trafiquants de drogues a fait 2 800 morts en l'espace de trois mois⁶⁵.

24. Selon AI, on a assisté en 2006 à une polarisation de la société thaïlandaise, reflétant le conflit entre l'Alliance du peuple pour la démocratie (PAD) et le Front uni de la démocratie contre la dictature (UDD)⁶⁶. JS10⁶⁷ et AI⁶⁸ évoquent les violences qui ont opposé les manifestants de la PAD à la police en 2008. En octobre 2008, deux partisans de la PAD sont morts et au moins 440 autres, selon la police, ont été blessés⁶⁹.

25. AI signale qu'entre le 10 avril et le 19 mai 2010, 74 manifestants ou passants, 11 membres des forces de sécurité, 4 membres du personnel médical et 2 journalistes ont été tués lors de manifestations antigouvernementales parfois violentes, à Bangkok et ailleurs dans le pays⁷⁰. HRW affirme que de nombreux membres de l'UDD ont été victimes de torture et d'interrogatoires musclés, d'arrestations arbitraires et de détention dans des lieux surpeuplés⁷¹.

26. La NHRC indique que l'application, dans la durée, des lois spéciales de sécurité dans le sud de la Thaïlande a donné lieu à des violations des droits de l'homme⁷². La NHRC⁷³, HRW⁷⁴ et JS8⁷⁵ font état de plaintes concernant des exécutions extrajudiciaires,

des disparitions forcées, des détentions arbitraires et des actes de torture, notamment aux fins d'obtenir des aveux⁷⁶. AI évoque de nombreux rapports contenant des allégations de torture et autres mauvais traitements dans le camp militaire d'Ingkharayuthboriharn, dans la province de Pattani, où les détenus ont été privés d'accès au monde extérieur et se sont donc trouvés particulièrement exposés à la torture et à d'autres mauvais traitements. Les rapports font état d'au moins 21 sites de détention non officiels⁷⁷. JS8 se dit préoccupé par le fait que les médecins examinateurs du Gouvernement seraient, semble-t-il, prédisposés à rédiger des rapports vagues ou non concluants concernant ces violations⁷⁸. La CIJ fait état de conditions de détention pouvant souvent être qualifiées de sanctions cruelles, inhumaines ou dégradantes, notamment lorsqu'il est fait usage de chaînes, et déplore également le manque de supervision judiciaire et de contrôle indépendant régulier des détenus⁷⁹. La CIJ recommande au Gouvernement de procéder régulièrement à un réexamen de la portée et de l'application des lois spéciales de sécurité concernant le problème de la détention arbitraire, notamment dans le sud de la Thaïlande⁸⁰. JS8 recommande l'abrogation des règlements décrétés par le commandant des opérations de sécurité intérieure (ISOC) de la région 4 au titre de l'article 11 du décret d'état d'urgence daté du 1^{er} février 2008⁸¹.

27. JS2 indique que les toxicomanes thaïlandais et les personnes suspectées d'infractions en liaison avec le trafic de stupéfiants sont victimes de stigmatisation et courent un risque important de subir des violences de la part des partisans radicaux de la répression antidrogue du Gouvernement⁸². JS2 fait savoir que la police possède une liste de personnes ayant contrevenu à la législation sur les stupéfiants, à laquelle elle se réfère chaque fois qu'une campagne est lancée pour sévir contre les délinquants dans ce domaine⁸³. HRW se dit préoccupé par la persistance de la pratique des autorités consistant à soumettre les toxicomanes à un traitement obligatoire dans des centres gérés par les militaires et par le Ministère de l'intérieur⁸⁴. JS1 observe que toutes les prisons n'offrent pas des services de réduction des risques⁸⁵. Sur 30 020 détenues de sexe féminin, 17 170 ont été incarcérées pour des infractions à la législation sur les stupéfiants⁸⁶. JS2 recommande au Gouvernement de réexaminer entièrement les conditions de détention forcée et de réinsertion sous l'angle de leur efficacité et d'une possible violation des droits de l'homme, avec l'appui d'experts externes⁸⁷.

28. La JPF souligne que des femmes musulmanes de l'ethnie malaise dans le sud de la Thaïlande ont été victimes de violences et confrontées à des problèmes de traite, de violence domestique et de santé⁸⁸. JS9 indique que plus de 2 188 de ces femmes sont veuves et sont couramment l'objet de violences sexuelles, parmi lesquelles le viol de femmes et de filles⁸⁹. JS9 se fait l'écho de rapports indiquant que 5 111 enfants du sud se retrouvent orphelins après la perte du ou des parents qui en avai(en)t la garde, et que des enfants de 13 ans et plus ont perdu la vie ou ont été détenus dans des camps de l'armée avec des adultes⁹⁰.

29. La JPF fait état de la participation persistante d'enfants dans les unités *Chor Ror Bor* (unités de défense volontaire des villages établies par le Gouvernement), ainsi que du maintien de leur participation dans les groupes armés de l'opposition du sud de la Thaïlande. Elle insiste sur la nécessité, pour le Gouvernement, de mettre fin au recrutement d'enfants et à leur embrigadement par toutes les parties armées⁹¹. Pour JS8, la loi martiale ne devrait jamais être applicable aux enfants de moins de 18 ans⁹². JS10 estime qu'une attention particulière devrait être accordée aux enfants et aux jeunes accusés d'avoir commis des infractions pénales liées aux rassemblements et aux troubles politiques dans le grand sud⁹³. La NHRC constate que la détention et le mode de traitement des jeunes de moins de 18 ans ne s'accordent pas avec les normes internationales⁹⁴.

30. L'Initiative mondiale pour mettre fin à tous les châtiments corporels infligés aux enfants (GIEACPC) observe que les châtiments corporels au sein du foyer et dans les

établissements de garde d'enfants ne sont pas contraires à la loi en Thaïlande⁹⁵ et continuent d'être pratiqués à l'école⁹⁶.

31. La JPF se fait l'écho d'inquiétudes concernant les effets de la violence régnant à la frontière est de la Thaïlande avec un pays voisin, spécialement à l'encontre des personnes déplacées. Des inspecteurs indépendants devraient être envoyés sur cette frontière pour surveiller les violations des droits de l'homme résultant de ce climat de violence⁹⁷.

32. La NHRC fait observer qu'en dépit des mesures prises, le problème de la traite des êtres humains persiste, et fait état à ce propos d'allégations de corruption de fonctionnaires et d'incapacité à poursuivre les trafiquants⁹⁸. JS6 rapporte que la loi de 1996 sur la prévention et la suppression de la prostitution a créé un environnement dans lequel la police et les autorités locales se sentent enhardies à prendre des mesures abusives contre les «travailleurs (et travailleuses) du sexe»⁹⁹. JS6 considère que la représentation déformée qui est donnée de ce phénomène dans les médias encourage des secteurs de la société à estimer qu'ils peuvent agir en toute impunité contre les travailleurs du sexe¹⁰⁰ en leur bloquant l'accès aux services de santé¹⁰¹. JS6 recommande une révision de la législation à l'effet de protéger les droits des personnes qui s'engagent dans l'industrie du sexe¹⁰², l'application de la loi thaïlandaise sur le travail et de la loi de sécurité sociale à tous les lieux de divertissement et le libre accès des travailleurs du sexe exerçant de manière autonome au système de sécurité sociale¹⁰³, ainsi que l'accès à des services de santé complets pour les travailleurs migrants de l'industrie du sexe¹⁰⁴.

3. Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit

33. La CIJ constate que l'usage continu des lois spéciales de sécurité faisant double emploi les unes avec les autres dans le sud a pour effet de renforcer les pouvoirs des militaires aux dépens d'une démocratie responsable¹⁰⁵. Selon JS9, le Gouvernement a fait usage de lois draconiennes agressives pour gouverner, imposant la primauté du droit plutôt qu'en la respectant¹⁰⁶, et les tribunaux sont de plus en plus considérés avec défiance¹⁰⁷.

34. La CIJ souligne que l'impunité des représentants de l'État reste un sérieux problème en Thaïlande. Elle affirme qu'en vertu de la loi martiale, les militaires sont à l'abri de toute poursuite au pénal comme au civil. Selon la section 17 du décret d'état d'urgence, les fonctionnaires sont exonérés de leurs responsabilités en matière civile, pénale et disciplinaire aussi longtemps qu'ils agissent de bonne foi et d'une manière qui ne soit pas jugée déraisonnable compte tenu des circonstances. Selon la CIJ, dans la pratique, cette clause a été interprétée pour assurer l'immunité dans des actions menées à la suite d'ordres venus d'en haut, en infraction avec les normes internationales¹⁰⁸.

35. L'ALRC fait état d'une impunité persistante dans des cas de torture, de massacre et de disparition¹⁰⁹. La CIJ évoque le jugement récent de la cour d'appel dans le cas de Somchai Neelapaijit, où l'État a été lavé de toute responsabilité à la suite de sa disparition forcée¹¹⁰. S'agissant de l'assassinat par des forces de la police et de l'armée de l'ensemble des 32 insurgés suspects qui avaient trouvé refuge à l'intérieur de la mosquée Krue Se en 2004, le Procureur général a renoncé, le 10 février 2009, à délivrer un acte d'accusation au motif que la force utilisée était raisonnable dans les circonstances¹¹¹. Quant à la mort par suffocation de 78 manifestants civils de Tak Bai durant leur transfert dans un centre de détention, et en dépit des conclusions d'où il était ressorti que des officiers de haut rang n'avaient pas correctement assumé leurs responsabilités de commandement, le Procureur général a rendu en 2010 une ordonnance de non-lieu sans explication¹¹². Le cas de l'imam Yapa Kaseng, en 2008, au sujet duquel une information judiciaire a conclu qu'il avait été torturé et tué par des membres de l'armée thaïlandaise, reste encore à l'état d'enquête, et aucune information publique n'est disponible¹¹³. La CIJ recommande au Gouvernement de mettre fin à l'impunité des représentants de l'État dans les cas emblématiques dont on a beaucoup parlé, tels que ceux de Somchai Neelapaijit, de l'imam Yapa Kaseng et de Tak

Bai, et aussi de veiller à ce que les droits des victimes et des familles à la vérité, à la justice et à un recours utile devant un tribunal soient assurés¹¹⁴.

36. JS8 se fait l'écho d'allégations selon lesquelles l'usage de mandats d'arrêt aurait conduit à de nouvelles arrestations, à des détentions arbitraires et à une participation forcée dans des camps militaires¹¹⁵. Dans les conditions actuelles d'administration de la justice, on déplore une longue attente dans l'achèvement des procédures dans le sud de la Thaïlande, et les détenus en attente de jugement peuvent difficilement obtenir leur mise en liberté sous caution¹¹⁶. La Société des personnes menacées (STP) considère que cette absence fondamentale de justice entretient un sentiment d'abus de pouvoir des autorités et nourrit l'amertume de la population autochtone musulmane de l'ethnie malaise dans le sud de la Thaïlande¹¹⁷.

37. HRW constate que peu de progrès ont été faits en vue de poursuivre les fonctionnaires accusés d'avoir donné l'ordre à la police de faire un usage excessif de la force pour disperser les manifestants de la PAD qui se regroupaient devant le Parlement le 7 octobre 2008¹¹⁸. HRW note que si des meneurs et des manifestants de base de l'UDD ont été arrêtés et inculpés, les forces gouvernementales de sécurité, en revanche, restent impunies¹¹⁹. HRW recommande au Gouvernement de veiller à ce que le Centre de règlement des situations d'urgence (CRES), l'armée thaïlandaise et d'autres institutions gouvernementales coopèrent avec la NHRC et la Commission Vérité et réconciliation dans toute demande d'information, et dans le cadre d'autres enquêtes officielles, et de faire en sorte que tous les mouvements et partis politiques coopèrent et participent pleinement aux efforts d'enquête sur les violations des droits de l'homme et les violences¹²⁰.

38. JS9¹²¹ et AI relèvent l'augmentation brutale des crimes de lèse-majesté et du nombre de personnes qui auraient été condamnées de ce chef¹²². L'ALRC recommande au Gouvernement de mettre fin aux poursuites pour les cas allégués de lèse-majesté en application de l'article 112 du Code pénal et de la loi de 2007 sur la criminalité informatique, et de révéler publiquement et sans délai le nombre total de cas actuellement à l'enquête¹²³.

39. JS10¹²⁴ et JS2¹²⁵ recommandent au Gouvernement d'enquêter immédiatement et sans réserve sur les 2 500 exécutions extrajudiciaires et autres violations des droits de l'homme perpétrées dans le contexte de la guerre contre les trafiquants de drogues en 2003 et d'amener les auteurs de violations des droits de l'homme devant les tribunaux. La procédure devrait être ouverte au public et placée sous le contrôle de la NHRC et de la société civile.

4. Droit au respect de la vie privée

40. JS5¹²⁶ et JS9¹²⁷ se disent préoccupés par le fait qu'il n'existe aucune législation reconnaissant le changement de sexe et les mariages homosexuels, ce qui entraîne une discrimination à l'encontre des couples homosexuels dans tout ce qui a trait aux successions, à l'immigration, à la garde des enfants, aux prestations de sécurité sociale, à la santé et à la pension de retraite. Selon JS5, tous les citoyens nés de sexe masculin sont tenus de présenter leurs documents de décharge des obligations militaires en même temps que leur candidature à un emploi, et les transsexuels ont de ce fait de la peine à se faire engager en raison de la motivation – maladie mentale – qui figure sur leurs documents de décharge¹²⁸. ERT prie instamment le Gouvernement de prendre des mesures pour adopter une législation et des politiques antidiscriminatoires complètes¹²⁹, dont JS9¹³⁰, JS10¹³¹ et JS5¹³² recommandent qu'elles soient mises en application en accord avec les exigences du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, notamment en ce qui concerne la reconnaissance du changement de sexe pour les transsexuels et des relations homosexuelles.

5. Liberté de religion ou de conviction, liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et droit de participer à la vie publique et politique

41. La Commission islamique des droits de l'homme (IHRC) relève la discrimination dont font l'objet les musulmans qui pratiquent leur religion en Thaïlande¹³³. AI souligne le fait qu'en août 2010, la police a abandonné toutes les charges qui pesaient contre un ancien garde paramilitaire ayant supposément pris part à une attaque contre la mosquée Al-Furqan en 2009, au cours de laquelle 10 musulmans ont été tués¹³⁴. STP signale que quatre complices présumés sont toujours en liberté¹³⁵. L'IHRC recommande notamment d'accorder aux musulmans la liberté de pratiquer l'islam, selon leurs convictions religieuses et sans interférence de l'armée¹³⁶.

42. Selon AI, depuis le coup d'État de la fin 2006, le Gouvernement a fortement réduit la liberté d'expression, essentiellement en réponse à ceux qui se sont opposés au coup, ont soutenu le Premier Ministre déposé, ou ont critiqué la monarchie constitutionnelle¹³⁷. AI se dit préoccupée par l'usage croissant, par les autorités, du décret d'état d'urgence de 2005, de la loi sur le crime de lèse-majesté et de la loi de 2007 sur la criminalité informatique, le tout s'inscrivant dans une tendance croissante à la censure, destinée à faire taire les dissensions politiques pacifiques¹³⁸. Le Centre pour l'application des droits de l'homme de l'Université de Bristol (HRIC-UoB)¹³⁹ et JS11¹⁴⁰ font observer que la loi sur le crime de lèse-majesté peut être invoquée face à toute activité considérée comme une menace pour la sécurité nationale. Des préoccupations analogues sont exprimées par ARTICLE 19¹⁴¹, JS11¹⁴², JS12¹⁴³, l'ALRC¹⁴⁴, la JPF¹⁴⁵ et JS9¹⁴⁶. La CIJ recommande au Gouvernement de réexaminer et d'amender les restrictions concernant la liberté d'expression en temps d'urgence comme en temps normal, et de porter les informations relatives aux cas touchant à la liberté d'expression à la connaissance du Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et du grand public¹⁴⁷.

43. JS12 affirme que la Thaïlande bloque très fréquemment l'accès aux sites Web qui relaient un message différent de celui des médias strictement contrôlés par l'État¹⁴⁸. ARTICLE 19¹⁴⁹, JS12¹⁵⁰, JS11¹⁵¹, HRW¹⁵², l'ALRC¹⁵³ et la CIJ¹⁵⁴ évoquent le cas particulier de la poursuite de M^{me} Chiranuch Premchaiporn en vertu de la loi sur la criminalité informatique. AI affirme que, si elle devait être condamnée, elle la considérerait comme prisonnière d'opinion¹⁵⁵.

44. Selon ARTICLE 19, des élites puissantes, des entreprises et des politiques ont fréquemment recours, au civil comme au pénal, à des actions en diffamation aux fins d'intimider les opposants, de les conduire à la banqueroute et de les faire emprisonner¹⁵⁶. De grandes entreprises ont ainsi présenté des demandes d'indemnisation exorbitantes¹⁵⁷, et les journalistes ont été amenés à pratiquer l'autocensure dans les questions touchant l'armée, la monarchie et la justice¹⁵⁸. ARTICLE 19 recommande de restreindre par la loi les droits des militaires et du Gouvernement à posséder et contrôler les médias¹⁵⁹. JS11 recommande aux autorités thaïlandaises de lever l'interdiction sur 204 titres d'ouvrages¹⁶⁰ et de limiter les pouvoirs d'interdiction de publications étrangères du chef de la police¹⁶¹. Selon ARTICLE 19, la loi sur l'information officielle n'est pas conforme aux normes internationales et la Commission d'information officielle n'est pas indépendante¹⁶².

45. La JPF recommande au Gouvernement de respecter les droits des journalistes, et en particulier leur droit à la vie, et d'adresser aux forces de sécurité la consigne directe de ne pas s'en prendre aux défenseurs des droits de l'homme, dont les journalistes, notamment lors de manifestations où ils font leur travail¹⁶³.

46. La JPF souligne que les autorités thaïlandaises, et en particulier les forces de sécurité, les insurgés du sud de la Thaïlande et certaines entreprises posent une grave menace aux défenseurs des droits de l'homme¹⁶⁴, et que les défenseurs des droits fondamentaux des femmes encourent des risques plus grands encore dans le sud¹⁶⁵. JS9¹⁶⁶ et

JS10¹⁶⁷ évoquent les intimidations visant les défenseurs des droits des groupes marginalisés¹⁶⁸. La JPF indique que des particuliers ayant tenté de porter contre des entreprises et des personnes privées des accusations de corruption, de dommage à l'environnement et de violation des droits du travail ont été harcelés, inculpés sous différents chefs ou exécutés¹⁶⁹. JS10 appelle à une amélioration du système de protection des témoins¹⁷⁰.

6. Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables

47. JS7 remarque que les travailleurs non qualifiés et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques dont les membres ne possèdent pas de carte d'identité officielle sont particulièrement désavantagés sur le marché du travail, et font l'objet de discriminations persistantes dans l'accès à l'emploi¹⁷¹. JS7 recommande au Gouvernement d'agir en particulier sur les causes principales, notamment le non-enregistrement des enfants à la naissance et l'éducation¹⁷².

48. JS10 observe que 62,7 % de la population active se trouvent dans le secteur informel¹⁷³ et indique que la pratique de l'agriculture «sous contrat» n'est pas protégée par la nouvelle loi sur la protection des travailleurs à domicile¹⁷⁴. JS10 recommande à la Thaïlande de veiller à la sécurité au travail et au développement des enfants de travailleurs exerçant dans le secteur informel¹⁷⁵.

49. L'IHRB recommande à la Thaïlande de renforcer la protection des groupes dont les droits sont particulièrement menacés par les activités du secteur privé, tels que les droits des travailleurs migrants et des enfants qui travaillent, et de poursuivre les entreprises qui violent les lois sur le travail, notamment celles du domaine industriel auxquelles sont imputées de nombreuses violations des droits de l'homme, comme dans l'industrie de la pâte de crevettes¹⁷⁶.

7. Droit à la sécurité sociale et droit à un niveau de vie suffisant

50. La NHRC explique que les inégalités sont profondément enracinées dans la société thaïlandaise et restent un grave problème, source de violations multiples des droits de l'homme. La population n'a pas accès aux ressources et ne jouit pas comme elle le devrait de l'égalité des chances d'épanouissement. Ce phénomène, qui est structurel, ne peut pas trouver de solution par le truchement des lois ou par une politique de développement centralisée. Récemment, le Gouvernement a manifesté son soutien au processus de réforme nationale engagé par la société civile pour remédier aux injustices et aux inégalités sociales, mais cela n'a encore débouché sur aucun résultat concret¹⁷⁷.

51. La NHRC fait remarquer que l'exploitation des ressources naturelles par le Gouvernement a généralement eu des effets négatifs sur les droits des personnes dans les zones rurales. L'un des problèmes notés à ce propos est la délivrance de certificats fonciers à certains ministères et à des personnes physiques dans des zones qui sont habitées¹⁷⁸. Elle évoque à ce propos le cas de la communauté Mab Ta Pud, qui est gravement atteinte par la pollution industrielle. Les dirigeants communautaires s'opposant aux vastes projets industriels mettent fréquemment leur vie en péril, et certains ont été tués, alors que leurs assassins n'ont pas été poursuivis¹⁷⁹.

52. JS3 indique que la Thaïlande est devenue l'une des destinations principales du tourisme médical et de santé, ce qui entraîne des effets négatifs sur l'accès aux services de santé et cause une situation d'inégalité dans le système public de santé¹⁸⁰, notamment sous l'effet de l'exode des cerveaux touchant les spécialistes dans les facultés de médecine et les hôpitaux publics, qui sont incités à rejoindre des cliniques privées¹⁸¹. Selon JS3, l'intention annoncée par la Thaïlande d'importer sept médicaments génériques ne rend pas justice au droit d'accès universel, dans la mesure où les migrants qui se trouvent légalement dans le

pays n'y ont pas accès¹⁸². Des préoccupations similaires sont exposées par JS10¹⁸³. JS3 recommande au Gouvernement de veiller à ce que la politique du pôle médical ne s'inscrive pas en faux contre la Charte nationale de 2009 sur la santé et que les centres d'excellence des services médicaux spécialisés ne réduisent pas l'accès aux services de santé de base dans la population du pays¹⁸⁴.

53. JS7 relève le nombre élevé de grossesses précoces et des problèmes de santé qui les accompagnent, et constate que le taux de suicide chez les adolescents est en hausse constante¹⁸⁵. Il recommande de supprimer les disparités en matière de soins de santé entre les villes et les régions reculées, ainsi que les pratiques dangereuses en termes d'avortement illégal, et aussi d'accorder une attention particulière à la toxicomanie¹⁸⁶. STP signale que, dans le sud, le manque de personnel de santé et les agressions violentes perpétrées contre des hôpitaux les ont contraints à réduire au minimum leurs prestations aux populations mal desservies. Par rapport à la moyenne nationale, le taux de mortalité maternelle est trois fois plus élevé, et celui de la mortalité infantile 30 % plus élevé¹⁸⁷. JS10 exprime l'avis que le Gouvernement devrait voter le projet de loi sur la santé génésique¹⁸⁸.

8. Droit à l'éducation et droit de participer à la vie culturelle de la communauté

54. JS7 constate qu'en dépit des progrès réalisés dans ce domaine, l'accès à une éducation de qualité dans la région du nord et du nord-est se heurte toujours à des obstacles¹⁸⁹, notamment de nature linguistique¹⁹⁰. JS7 relève avec inquiétude les cas de mauvais traitements à enfants de la part d'enseignants¹⁹¹. JS7 recommande à la Thaïlande de donner à ses enseignants une formation appropriée, de leur procurer des matériels pédagogiques et de mettre en bonne place l'éducation dans le domaine des droits de l'homme¹⁹².

55. La CDC souligne que tous les établissements scolaires hors du camp de Mae La n'acceptent pas les enfants des migrants sans papiers¹⁹³. JS4 recommande au Gouvernement de promouvoir des politiques visant à intégrer les enfants d'immigrés dans les écoles thaïlandaises, et aussi de reconnaître les diplômes étrangers afin d'établir des équivalences avec le système d'éducation thaïlandais¹⁹⁴.

56. HRW signale que l'insurrection de Pejuang Kemerdekaan Patani, dans le réseau diffus que constitue la coordination BRN (Coordination du Front de révolution national), est un mouvement séparatiste qui affecte les provinces de la frontière méridionale de la Thaïlande, et que les insurgés ciblent fréquemment des enseignants et des écoles, perçus comme des entités gouvernementales. Les insurgés ont ciblé des enseignants musulmans de l'ethnie malaise dans les écoles gouvernementales et les administrateurs des écoles islamiques s'étant opposés à leurs efforts d'utiliser les salles de classe pour l'endoctrinement et le recrutement¹⁹⁵. JS9 indique qu'il n'est pas rare que des écoles soient fermées¹⁹⁶.

9. Minorités et peuples autochtones

57. JS7 rapporte que les enfants des minorités ethniques sont victimes de discrimination et se trouvent marginalisés du fait de leur langue et de leur mode de vie différents. En raison de l'isolement géographique, les communautés ethniques n'ont pas accès à certains services de base¹⁹⁷.

58. La NHRC rapporte que la violence qui sévit dans le sud profond prend sa source dans trois facteurs principaux: l'usage excessif de la force par les autorités administratives, l'usage de la violence par les insurgés et les représailles violentes du Gouvernement; le traitement inéquitable du système judiciaire et la faiblesse de l'économie locale; et enfin, l'identité ethnique et religieuse distincte de la population locale. Durant la période

2004-2010, on a dénombré 11 523 cas de violence, 4 370 décès et 7 136 atteintes corporelles¹⁹⁸. La JPF¹⁹⁹ et JS9²⁰⁰ font des commentaires sur les causes profondes du conflit.

59. La STP exprime l'opinion que rien n'a été fait par le Gouvernement pour limiter les pouvoirs et l'influence des militaires dans le sud, et que l'armée a fait pression pour n'accepter aucune forme d'autonomie en faveur du sud lorsque des hommes et des femmes politiques ont proposé davantage d'autonomie pour mettre efficacement fin à l'insurrection²⁰¹.

10. Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

60. La NHRC affirme que la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail concerne quelque 2 millions de travailleurs migrants illégaux²⁰². JS4 met en lumière les problèmes systémiques ayant sapé ou menacé les droits des travailleurs, ainsi que la faiblesse du système administratif et de surveillance des droits de l'homme ayant permis les pratiques d'exploitation, de traite, de violence et de discrimination de la part de fonctionnaires, d'employeurs et de personnes privées à l'encontre des migrants²⁰³. JS4 rapporte que les travailleurs migrants proviennent pour l'essentiel de pays voisins et prennent des emplois peu qualifiés, dont moins de la moitié sont enregistrés, tandis qu'un million d'entre eux, voire davantage, n'ont pas de papiers²⁰⁴. Selon JS4, bon nombre de problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs migrants viennent des politiques conçues pour l'enregistrement des travailleurs migrants: le processus de vérification de la nationalité et le système d'importation de main-d'œuvre²⁰⁵ sur la base de mémorandums d'accord²⁰⁶. JS4 évoque des rapports selon lesquels les migrants craignant le système de vérification de la nationalité recourent à l'enregistrement contre délivrance par le Ministère de l'intérieur d'une carte d'identité valable dix ans, initialement conçue pour les apatrides devant acquérir la nationalité thaïlandaise²⁰⁷. JS4 signale que les migrants non enregistrés ou rejetés par le système sont considérés par le Gouvernement comme «illégaux» et susceptibles d'être arrêtés, détenus et expulsés²⁰⁸. JS4 recommande au Gouvernement d'adresser des directives à tous les employeurs de travailleurs migrants afin qu'ils bannissent la pratique consistant à confisquer les documents personnels des migrants²⁰⁹; la HRDF lui recommande pour sa part de permettre aux travailleurs migrants enregistrés d'obtenir le permis de conduire²¹⁰. La HRDF²¹¹ se fait l'écho du refus d'indemnisation pour accident du travail subi par des travailleurs migrants légalement enregistrés, tandis que JS4²¹² et la HRDF²¹³ recommandent la révocation de la circulaire RS0711/W751, comme préconisé par l'OIT.

61. JS4 évoque le cas de certaines minorités ethniques dont les membres auraient été rapatriés en tant que «migrants économiques illégaux», ce qui peut être considéré comme du refoulement²¹⁴. HRW indique qu'en dépit de vives protestations, l'armée thaïlandaise a rapatrié par la force 4 689 Hmongs de nationalité lao en décembre 2009, dont 158 personnes désignées par le HRC comme «relevant de sa compétence»²¹⁵. HRW souligne qu'en novembre et décembre 2010, les autorités thaïlandaises ont renvoyé chez elles des milliers de personnes qui fuyaient les conflits armés dans des zones frontalières. La Thaïlande n'a pas fait procéder à des enquêtes indépendantes sur les événements de 2008, 2009 et 2011, lorsque la marine thaïlandaise a repoussé jusque dans les eaux internationales des bateaux chargés de réfugiés rohingyas, ce qui aurait entraîné la perte de centaines de vies humaines. Sur les 46 Rohingyas détenus au Centre de détention d'immigrants de Bangkok depuis janvier 2009, sans accès à aucun mécanisme susceptible de statuer sur leur statut de réfugié ni à des soins médicaux suffisants, deux sont morts en détention²¹⁶. ERT prie instamment le Gouvernement de cesser d'expulser les Rohingyas, de mettre fin immédiatement et définitivement à la pratique consistant à repousser les bateaux en mer, et de relâcher sans délai les Rohingyas se trouvant toujours en détention à Bangkok²¹⁷.

III. Progrès, meilleures pratiques, difficultés et contraintes

62. JS10 indique que l'imposition de décrets spéciaux a eu pour effet d'intensifier les violences tant dans le sud que dans les grandes villes où les chemises rouges et jaunes, les agriculteurs sans terres et les personnes subissant les effets de projets de grande ampleur se sont affrontés au Gouvernement²¹⁸. JS9 indique que le Gouvernement a fréquemment invoqué des lois faisant passer la sécurité nationale avant toute autre considération et a souvent porté atteinte aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population thaïlandaise²¹⁹. La JPF a formulé des observations à ce propos²²⁰.

IV. Priorités, initiatives et engagements nationaux essentiels

63. JS9 considère que le Gouvernement doit se conformer aux recommandations énoncées dans le rapport de la Représentante spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme, et appliquer activement et efficacement ses engagements et ses promesses en matière de protection des droits de l'homme²²¹.

V. Renforcement des capacités et assistance technique

s.o.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org. One asterisk denotes a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council; two asterisks denotes an NHRI with "A" status.

Civil society

AI	Amnesty International*; London, United Kingdom;
ALRC	Asian Legal Resource Center; Hong Kong, China;
ARTICLE 19	ARTICLE 19: Global Campaign for Free Expression*; London, United Kingdom;
CDC	Company of the Daughters of Charity*; Geneva, Switzerland;
ERT	The Equal Rights Trust; London, United Kingdom;
GIEACPC	Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children; London, United Kingdom;
HRDF	Human Rights and Development Foundation; Bangkok, Thailand;
HRIC-UoB	Human Rights Implementation Centre -University of Bristol; Bristol, United Kingdom;
HRW	Human Rights Watch*; Geneva, Switzerland;
ICJ	International Commission of Jurists*; Bangkok, Thailand;
IHRB	Institute for Human Rights and Business; United Kingdom;
IHRC	Islamic Human Rights Commission*; London, United Kingdom;
JPF	Justice for Peace Foundation; Bangkok, Thailand;
JS1	Joint Submission 1 - by the International Harm Reduction Association (United Kingdom); Asian Harm Reduction Network (Thailand); the Open Society Institute Public Health Program (New York, USA) and Thai AIDS Treatment Action Group (Thailand);
JS2	Joint Submission 2 - by the Thai Drug Users Network (Thailand); PSI Thailand Foundation; Alden House (Thailand); Foundation for AIDS Rights (Thailand); Mitsampan Harm Reduction Centre (MSHRC) (Canada); and the Raks Thai Foundation (Thailand);

- JS3 Joint Submission 3 - by the Thai Network of People Living with HIV/AIDS (Thailand); the Thai NGO Coalition on AIDS (Thailand); Raks Thai Foundation (Thailand) and Foundation for AIDS Rights (Thailand);
- JS4 Joint submission 4 - by Raks Thai Foundation (Thailand); MAP Foundation; Foundation for AIDS Rights (Thailand); Human Rights and Development Foundation (Thailand); Friends of Women Foundation (Thailand); Pattanarak Foundation (Thailand), AIDSNet Foundation; and the Labour Rights Protection Network (all these organizations are key members of the Action Network for Migrants (ANM), Migrants Working Group and PHAMIT Program) (Thailand);
- JS5 Joint Submission 5 - by Foundation for Human Rights on Sexual Orientation and Gender Identity, Teerarat Kanjanauksorn Foundation, Anjaree Lesbian Group, Rainbow Sky Association of Thailand, Thai Transgender Alliance, Swing (Bangkok), and M-Plus (Chiang Mai) (Thailand);
- JS6 Joint Submission 6 - by the Planned Parenthood Association of Thailand and the Sexual Rights Initiative (Ottawa, Canada);
- JS7 Joint Statement 7 - by IIMA-Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice* and VIDES-International Volunteerism Organization for Women, Education, Development* (Geneva, Switzerland);
- JS8 Joint Submission 8 - by Cross Cultural Foundation (CrCF) and Muslim Attorney Center Foundation (MAC) (Thailand);
- JS9 Joint Submission 9 – by Southern Thailand Issue Cluster: Network for Youth Development and Capacity-Building, Southern Thailand, INSOUTH, Youth Association for Development [YAD], Student and Youth Network for Protecting People [SYNPP], Promoting Human Rights and access to Justice Network [Hak Asasi Prikemanusiaan (HAP)], Youth Association for Culture and Islam, South Thailand [YAKIS], Young Muslim Association of Thailand [YMAT], Aman News Agency (Thailand), Islam Burapha Movement, Patani Silent Voice (PSV), The Foundation for Local Management (Deep-south), Bungaraya News, Youth Network for the Opposition of the Thai-Malaysia Gas Pipeline Project, Coalition for the Conservation of the Pattani Gulf, Justice for Peace, Muslim Attorney Centre Foundation [MAC], Islamic Southern of Thailand Foundation (IST), Thai Islamic Medical Association (TIMA), We Pease, Asia Resource Foundation [ARF], The Foundation for Child Development, DEEP PEACE, Muslim Student Confederation of Thailand [MUSTCOTH], Youth Network for the Protection of Saiburi Community, Southern Paralegal Advocacy Network [SPAN], Centre for Culture, Protection, and Democracy, South Thailand [CCPD], Student Federation of Southern Thailand (SFT.SBT), Sankalakhiri Media Network (Thailand), Southern Peace Media [SPM], Muslim Student Federation of Thailand, Foundation for Education and Human Resource Development (FEHRD), Rural Conservation Network of South Thailand, Youth Network for the Protection of Liknite-Sabahyoi Community, Imaam Association of the Southern-border Provinces, PERKASA, Hilal Ahmad Foundation, Deep South Watch [DSW], Teacher’s Confederation, Southern Thailand, Institute of Grassroots Academic (IGRA), Ponoh Association of the 5 Southern Provinces of Thailand, Migrant Workers Cluster: TryArm, Worker’s Confederation on Petroleum and Chemical Waste, The textile garment and leather workers Federation of Thailand (TWFT), Project for the well-being of migrant workers, ethnic minorities, refugees and stateless person, Adventist Development and Relief Agency Thailand (ADRA), Rangsit Area Trade Union Group, Rangsit Area Trade Union Group, Action Network on Migrant Workers (ANM), Labour Union Birla Group(LUBG), Network for Domestic Workers, Thai-Burmese People Friendship, Refugees, Stateless Persons, and Minority

Groups Cluster: Thai Committee for Refugees (TCR), Asylum Access Thailand (AAT), Friends Without Borders, Orang Laut Group (Uraklawoi), Catholic Office for Emergency Relief and Refugees Thailand (COERR), AMAN Secretariat, Jesuit Refugee Service Thailand (JRS); Disability Cluster: Disabled Peoples' International Asia Pacific (DPI/AP), Association of the Physically Handicapped of Thailand (APHT), The Association for Career Advancement of the Blind Thailand (ACAB Thailand), Thailand Association of the Blind (TAB), The Association of Thai Deaf Children & Women's Network Federation (TDCWNF), HIV/Aids Cluster: Foundation for AIDS Rights, The Poz Home Center, Thai NGO Coalition on AIDS (TNCA), Sexual Diversity Cluster: Foundation for Human Rights on Sexual Orientation and Gender Identity (FOR-SOGI), Swing Thailand, Anjaree Lesbian Foundation, M Plus Thailand, Rainbow Sky Association of Thailand, Sexual Diversity Network, Teeranatkarnjanauksorn Foundation, Thai Transgender Alliance, Development Projects Cluster: Network for portal environment, Karen Network for Culture and the Environment, Bonok Conservation Network, Baan-Krood Nature and Environment Conservation Network, Healthy Public life Network, Patlung Province, The Conservation of the Thoong-Kai Community Network, Lesb Majeste Cluster: Social Move Assembly, Iskra Group; Red-Shirt Crackdown Cluster: People's Information Center (PIC), United Democracy against Dictatorship Movement, Ubonratchathani Segment, Children Cluster: Foundation for the better lives of Children (FBLC) Thai, The Center for the Protection of Children's Rights Foundation (CPCR), Duang Pratheep Foundation (DPF); Other Clusters: People's Empowerment Foundation, Prachatai, Suwan Nimit Foundation, Burmese Royingya Association in Thailand (BRAT), Friends of Burma, Khmer Krom Movement in Thailand, People's Empowerment Foundation Community Radio Network, Planning Committee for the Community, Radio Network for the 4 sub-regions of Thailand; (Thailand);

JS10 Joint Submission 10 - by Civil Society and Human Rights Coalition of Thailand (CHRC) (Thailand): Action Network for Migrants (with 17 member organizations); AIDS Net Esarn Foundation; Alden House; Alliance Anti Traffic (AAT); Anjaree Lesbian Group; Anti Human Trafficking Networks; Arom Pongpa-ngan Foundation (APF); Association for Career Advancement of the Blind Thailand; Campaign Committee for Human Rights (CCHR); Campaign for Popular Democracy (CPD); Campaign for Popular Media Reform (CPMR); Center for the Protection of Children's Rights Foundation (CPCR); Cross Cultural Foundation (CrCF); ECPAT Foundation, Foundation for AIDS Rights (FAR); Foundation for Human Rights on Sexual Orientation and Gender Identity; Foundation for Labour and Employment Promotion (FLEP); Foundation for Women (FFW); Friends of Highland Peoples; Friends of Peoples; Friends of Women Foundation (FOW), Highland People Health Network (HPH); Highland Peoples Task-Force (HPT); Homenet Thailand, Human Rights and Development Foundation (HRDF); Indigenous Peoples Network of Thailand (IPNT); Inter-Mountain Peoples on Education and Culture – Thailand (IMPECT); Labour Rights Promotion Network (LPN); M-Plus (Chiang Mai); Migrant Workers' Network, Mirror Foundation; NGO Coordinating Committee on Development (NGO-COD); Pattanarak Foundation; Peace and Human Rights Resource Center (PHRC); People's Network for Judicial Policy, Rainbow Sky Association of Thailand; Raks Thai Foundation; Relatives Committee of May 1992 Heroes for Democracy; Stella Maris; Sustainable Development Foundation (SDF); Swing (Bangkok), Teeranat Kanjanauksorn Foundation; Thai Drug User Network; Thai Labour Solidarity Committee (TLSC) with 35 member

organizations; Thai Transgender Alliance; The Council of Work and Environment Related Patent's Network of Thailand (WEPT); The Women's Network for the Advancement and Peace; The Northeastern Women's Network ; Union for Civil Liberty (UCL), Workers' Network; Women's Action and Resource Initiative (WARI) ; Women's Rights Development Center (WORD); Women Network Reshaping Thailand (WREST) with 26 Women's Network; WREST members: Action Aid Thailand; ASHOKA Innovations for the Public, Assembly of NGOs for the Protection and Conservation of Environment and Natural Resources; Association for the Promotion of the Status of Women (APSW); EMPOWER Foundation; Foundation for Consumers (FFC); Foundation for Promotion Women Empowerment; Foundation for Women (FFW); Foundation for Women, Law and Rural Development (FORWARD); Friends of Women Foundation (FOW); Gender and Development Research Institute (GDRI); Girl Guides Association of Thailand (GGAT); International Federation of Business and Professional Women (IFBPW); Social and Human Resource Development Institute (SHRDI); Sustainable Development Foundation (SDF); Teeranat Kanjanaaksorn Foundation (TKF); Thai Women Watch Association (TW2); The Deep South Women Overcoming Violence Network; Women's Action and Resource Initiative (WARI) ; Women and Youth Studies Programme (WYSP), Thammasat University; Women Law Association of Thailand (WLAT); Women Workers Unity Group (WWUG); Women's Health Advocacy Foundation (WHAF); Women's Studies Center (WSC), Faculty of Social Sciences, Chiang Mai University; ZONTA International Bangkok 5; ZONTA International Bangkok 17;

- JS11 Joint Submission 11 - The International Publisher Association (IPA) * (Geneva, Switzerland), PEN International* (London, United Kingdom) and Index on Censorship (London, United Kingdom);
- JS12 Joint Submission 12 - The International Federation for Human Rights (FIDH) * (France with the Office in Bangkok) and Union for Civil Liberty (UCL); (Bangkok, Thailand);
- STP Society for Threatened Peoples* (Göttingen, Germany);

National Human Rights Institution

- NHRC National Human Rights Commission**, Thailand.

- ² JS4, para 56.
- ³ CDC, p. 6.
- ⁴ HRW, p. 5.
- ⁵ IHRB, p. 4.
- ⁶ NHRC, para. 23.
- ⁷ AI, p. 5.
- ⁸ HRW, p. 5.
- ⁹ ICJ, para. 4 (C).
- ¹⁰ HRW, p. 5.
- ¹¹ JS10, para. 18.
- ¹² AI, p. 4.
- ¹³ JS9, para. 59. See also JS10, para. 18 and p. 10, recommendation 2.
- ¹⁴ ERT, para. 33 (a).
- ¹⁵ CDC, p. 6.
- ¹⁶ HRW, p. 5.
- ¹⁷ AI, p. 4.
- ¹⁸ ERT, para. 33 (a).
- ¹⁹ JS9, para. 48, recommendation (m).
- ²⁰ NHRC, para. 29.
- ²¹ JS4, para 56.
- ²² JS10, p. 10, recommendation 2.
- ²³ ALRC, paras. 2–3.

- ²⁴ JS10, para. 13.
- ²⁵ JS10, para. 24. See also JS9 para. 4 and NHRC, para. 7.
- ²⁶ ICJ submission and annex.
- ²⁷ ICJ, para. 4 recommendation B and para. 18, recommendation.
- ²⁸ JS10, para. 8.
- ²⁹ NHRC, para. 23. See also JS9, para. 2.
- ³⁰ ICJ, para. 4 recommendation A and para. 11 recommendation, and AI, p. 4.
- ³¹ JS8, para. 28.
- ³² JS12, para. 18, recommendations 1 and 2.
- ³³ JS9, para. 4.
- ³⁴ NHRC, para. 25.
- ³⁵ JS3, para. 16.
- ³⁶ JS3, para. 39.
- ³⁷ JS10, para. 13.
- ³⁸ JS9, para. 5. See also JS2, para. 30.
- ³⁹ NHRC, para. 1.
- ⁴⁰ JS10, paras. 35–38.
- ⁴¹ JS9, para. 58.
- ⁴² NHRC, para. 4. See also JS10, para. 11.
- ⁴³ JS10, p. 10, recommendation 4.
- ⁴⁴ JS10, para. 6.
- ⁴⁵ NHRC, para. 3. See also JS10, para. 7.
- ⁴⁶ ICJ, para. 18 and paras. 12–17.
- ⁴⁷ JS9, para. 60. See also JPF, para. 21, recommendation 2 and JS10, para. 81.
- ⁴⁸ JPF, para. 21, recommendation 2.
- ⁴⁹ HRDF, para. 23 a.
- ⁵⁰ JS10, para. 35.
- ⁵¹ JPF, para. 17.
- ⁵² JS10, para. 37.
- ⁵³ JPF, para. 17.
- ⁵⁴ JS7, para. 7.
- ⁵⁵ JS10, para. 48.
- ⁵⁶ JS9, para. 40.
- ⁵⁷ JS3, paras. 26–27.
- ⁵⁸ JS3 pp. 7–8, recommendations 34–45.
- ⁵⁹ JS10, para. 40.
- ⁶⁰ NHRC, para. 19.
- ⁶¹ AI, p. 2.
- ⁶² JS12, para. 2.
- ⁶³ JS1, p. 1.
- ⁶⁴ JS12, p. 2, recommendation 1.
- ⁶⁵ JPF, para. 3.
- ⁶⁶ AI, p. 3.
- ⁶⁷ JS10, para. 28.
- ⁶⁸ AI, p. 3. See also JS10, para. 28.
- ⁶⁹ AI, p. 3.
- ⁷⁰ AI, p. 3.
- ⁷¹ HRW, p. 1.
- ⁷² NHRC, para. 7.
- ⁷³ NHRC, para. 8.
- ⁷⁴ HRW, p. 2, last para.
- ⁷⁵ JS8, para. 1.
- ⁷⁶ JS8, paras. 18 and 22.
- ⁷⁷ AI, p. 3.
- ⁷⁸ JS8, para. 24.
- ⁷⁹ ICJ, para. 18.
- ⁸⁰ ICJ, para. 18, recommendation.

- 81 JS8, para. 6 and paras. 4–5.
82 JS2, paras. 10 and 14.
83 JS2, para. 23.
84 HRW, p. 4, para. 1.
85 JS1, p. 3, last para.
86 JS1, p. 4, second para.
87 JS2, para. 31, tenth recommendation.
88 JPF, paras. 17–18. See also STP, p. 1, first para.
89 JS9, para. 29.
90 JS9, para. 28.
91 JPF, para. 18.
92 JS8, para. 31.
93 JS10, para. 57.
94 NHRC, para. 7.
95 GIEACPC, para. 1.1 and 1.5.
96 GIEACPC, para. 1.3.
97 JPF, para. 19.
98 NHRC para. 17.
99 JS6, para. 4.
100 JS6, para. 9.
101 JS6, paras. 14–15.
102 JS6, para. 19 b.
103 JS6, para. 19 d.
104 JS6, para. 19 f.
105 ICJ, para. 12.
106 JS9, para. 8.
107 JS9, para. 7.
108 ICJ, para. 21.
109 ALRC, para. 9.
110 ICJ, paras. 23 and 20.
111 ICJ, para. 22.
112 ICJ, paras. 8–9 and 23.
113 ICJ, para. 10, see also paras. 4 A and 11.
114 ICJ, paras. 4 (A) and 11. See also ICJ, para. 23 and AI, p. 5.
115 JS8, para. 33.
116 JS8, para. 32.
117 STP, p. 1. See also JS8, para. 32.
118 HRW, p. 1.
119 HRW, p. 1.
120 HRW, p. 4, section on accountability for politically motivated violence, recommendations 3 and 5.
121 JS9, para. 18 and Appendix B.
122 AI, p. 1.
123 ALRC, para. 11, recommendation a.
124 JS10, para. 17.
125 JS2, para. 31 recommendation 3.
126 JS5, paras. 3 and 2.
127 JS9, para. 34.
128 JS5, para. 4. See also, JS9, para. 36.
129 ERT, para. 32.
130 JS9, para. 41.
131 JS10, para. 52.
132 JS5, pp. 2–3, recommendations 1–4.
133 IHRC, p. 1. See also JS9, para. 34.
134 AI, p. 3. See also STP, p. 3.
135 STP, p. 2, first para.
136 IHRC, p. 3, recommendation 2.
137 AI, p. 1.

- 138 AI, p. 1.
139 HRIC-UoB, paras. 12, 14–15.
140 JS11, para. 12.
141 ARTICLE 19, pp.1–5.
142 JS11, paras. 9–12.
143 JS12, paras. 19–22.
144 ALRC, paras. 6–7 and 11.
145 JPF, paras. 15–16 and 21.
146 JS9, paras. 16–22.
147 ICJ, para. 28, recommendation.
148 JS12, para. 19.
149 ARTICLE 19, para. 6.
150 JS12, para. 21.
151 JS11, para. 11, p. 3.
152 HRW, p. 2.
153 ALRC, para. 6.
154 ICJ, para. 26.
155 AI, p. 2.
156 ARTICLE 19, para. 7. See also JS11, paras. 13–14.
157 ARTICLE 19, para. 8.
158 ARTICLE 19, para. 16. See also JS11, paras. 13–14.
159 ARTICLE 19, para. 17. See also ARTICLE 19, paras. 15–16.
160 JS11, para. 15, recommendation 5.
161 JS11, para. 15, recommendation 7. See also JS11, para. 7.
162 ARTICLE 19, para. 12.
163 JPF, para. 21, recommendation 7. See also JS10, para. 72.
164 JPF, para. 11.
165 JPF, para. 13.
166 JS9, para. 31.
167 JS10, para. 71.
168 JS10, para. 72.
169 JPF, para. 13. See also JS10, para. 70.
170 JS10, para. 71.
171 JS7, para. 23.
172 JS7, para. 24, recommendation g.
173 JS10, para. 59.
174 JS10, para. 62.
175 JS10, para. 65.
176 IHRB, p. 4, second and third recommendations.
177 NHRC, para. 2.
178 NHRC, para. 15.
179 NHRC, para. 16.
180 JS3, para. 18.
181 JS3, para. 19.
182 JS3, para. 22.
183 JS10, paras. 68–9.
184 JS3, para. 41.
185 JS7, paras. 32–34.
186 JS7, para. 35.
187 STP, p. 4.
188 JS10, para. 38.
189 JS7, p. 5, para. 18.
190 JS7, p. 6, para. 19.
191 JS7, para. 30.
192 JS7, para. 24, recommendations c and e.
193 CDC, para. 7.
194 JS4, para. 79.

- ¹⁹⁵ HRW, p. 2.
¹⁹⁶ JS9, para. 28.
¹⁹⁷ JS7, para. 5.
¹⁹⁸ NHRC, para. 6.
¹⁹⁹ JPF, para. 1.
²⁰⁰ JS9, para. 24.
²⁰¹ STP, pp. 3–4.
²⁰² NHRC, para. 18.
²⁰³ JS4, para. 2.
²⁰⁴ JS4, para. 4.
²⁰⁵ JS4, para. 5.
²⁰⁶ JS4, paras. 9–10.
²⁰⁷ JS4, para. 13.
²⁰⁸ JS4, para. 12.
²⁰⁹ JS4, para. 71.
²¹⁰ HRDF, para. 17 a.
²¹¹ HRDF, paras. 13–15.
²¹² JS4, para. 66.
²¹³ HRDF, paras. 13–15.
²¹⁴ JS4, para. 14.
²¹⁵ HRW, p. 3.
²¹⁶ HRW, p. 3.
²¹⁷ ERT, paras. 30 d and 31 b.
²¹⁸ JS10, para. 24.
²¹⁹ JS9, para. 57.
²²⁰ JPF, para. 1.
²²¹ JS9, paras. 59 and 56.
-